

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à dix-huit heures, le comité syndical s'est réuni à Saint Avit sous la présidence de Monsieur Michel COUZIGOU, Président.

Présents :

Délégués titulaires : ANDRIEU Pascal- CAPDEVILA Jean-Jacques-COUZIGOU Michel- IANOTTO Guy- LE JEUNE Nadine- GENDRE Jacques- MALANDIT- SALLAUD Christian- MARCHI Jean-Louis- MAURIN Denis- MOINET Claude- POIGNANT Jean- Michel- VIGO Emmanuel-

Délégués suppléants : AULANET Deny- MASCOTTO Jean-Louis- MASCOTTO Jean- Michel- REGINATO Jean-Pierre

Absents :

Délégués titulaires absents excusés : COURREGELONGUE Christophe- LERDU Alain- RAPHALEN Jean-Claude-

Délégués titulaires absents : BATTISTELLO Mickaël- BISSIERES Jérôme- CHASTAING Séverine- DOUX Alain- DUBOS Jean-Claude- DUTEIL Denis- GUERN Mickaël- LECOURT Didier- LE LANNIC Geneviève- PAGOT Bernard- - SUC Ulysse-

Secrétaire de séance : Madame LEJEUNE Nadine

DELIBERATION N° 05-2023/01 : Objet : vote du compte administratif 2022 :

Monsieur le Président quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur MALANDIT- SALLAUD pour le vote du compte administratif.

Monsieur MALANDIT- SALLAUD présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

- Investissement :
 - o Dépenses : Prévu : 521 991.00
Réalisé : 300 173.27
Restes à réaliser : 104 480.00
 - Recettes : Prévu : 521 991.00
Réalisé : 263 996.04
Restes à réaliser : 117 502.00

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : prévu : 406 506.00
Réalisé : 144 043.30

 - Recettes : prévu : 406 506.00
Réalisé : 406 564.51

Séance du 12/04/2023

- Résultat de clôture de l'exercice	
Investissement :	- 36 177.23
Fonctionnement :	262 521.21
Résultat global :	226 343.98

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 06-2023/02 : approbation du compte de gestion 2022:

Monsieur le Président présente le compte de gestion dressé par Madame Sage Laurence et Monsieur Bailly, Receveurs. Le Comité Syndical, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°07-2023/03 : affectation du compte de résultat 2022:

Monsieur le Président propose que le résultat de la section de fonctionnement 2022 soit affecté et repris au budget 2023.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice (excédent) : + 10 712.06 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 CA) : + 251 809.15 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) : + 262 521.21 €

Résultat de la section d'investissement :

Déficit d'investissement de : 36 177.23 €

Un excédent des restes à réaliser de : 8 022.00 €

Soit un besoin de financement de : 28 155.23 €

Le comité syndical décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement ainsi :

- Résultat excédentaire : 262 521.21 €

Séance du 12/04/2023

* Affectation complémentaire en réserve (1068) : 28 155.23 €

* en excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne budgétaire R 002) :
234 365.98 €

- résultat d'investissement reporté (001) déficit : 36 177.23 €

DELIBERATION n° 08-2023/04 : vote du budget 2023 :

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur COUZIGOU Michel,

Vote à l'unanimité des membres présents les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

- Dépenses : 721 216.00 € (dont 611 736.00 € de propositions nouvelles et 109 480.00 € de RAR)
- Recettes : 721 216.00 € (dont 603 714.00 € de propositions nouvelles et 117 502.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 406 368.00 €
Recettes : 406 368.00 €

DELIBERATION N° 09/2023/05 -Objet : participation de fonctionnement 2023 des EPCI membres

Le comité syndical,

- vu la clé de répartition,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
 - o maintient la participation pour l'exercice 2023 des E.P.C.I. membres à 128 000.00 € répartie ainsi :
 - C.A. Val de Garonne Agglomération : 98 330.00 €
 - C.C.Lot et Tolzac : 6 349.00 €
 - C.C. Pays de Duras : 1 318.00 €
 - C.C. Pays de Lauzun : 5 235.00 €
 - C.C. Réolais Sud Gironde : 16 755.00 €
 - C.C. Rural Entre Deux Mers : 13.00 €
 - o Décide :

Séance du 12/04/2023

- compte tenu du faible montant appelé pour la C.C. Rural de l'Entre Deux Mers de ne pas émettre de titre de recettes à l'encontre de cet E.P.C.I.
- d'appeler la participation de fonctionnement 2023 en deux fois soit par moitié (la première moitié en avril 2023 et la seconde moitié au début du 2^{ème} semestre 2023)
-

questions diverses :

- étude plan d'eau :

Dans le cadre du SAGE Vallée de la Garonne porté par le SMEAG et de l'inventaire national des plans d'eau conduit par l'IGEDD (Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable), le territoire du SMATGM a été choisi en tant que territoire test afin de mener cet inventaire. Le but de cette étude est la réalisation d'un état des lieux des plans d'eau sur 3 bassins versants : le bassin versant de la Gupie, le bassin versant du Caubon ainsi que le bassin versant du ruisseau de la Ville. Pour cela, 3 bases de données seront utilisées (DDT47, OFB et INPE) dans lesquels plusieurs critères seront sélectionnés comme l'envasement du plan d'eau, la hauteur du déversoir, son mode de réalimentation etc... L'étude amènera également le prestataire à une phase terrain afin de vérifier les données avec les propriétaires. Monsieur Couzigou rappelle donc le rôle important des élus locaux afin de faciliter le plus possible la discussion entre le prestataire en charge de l'étude et le propriétaire du plan d'eau. De plus, Monsieur Couzigou explique que le SMEAG viendra présenter plus précisément cette étude lors du prochain comité syndical.

- évolution de la clé de répartition

Après la présentation du budget, Monsieur Couzigou explique les problématiques que risque de rencontrer le SMATGM si le montant des travaux engagés chaque année reste inchangé. En effet, il présente différents scénarii :

- Sans augmentation de la participation des EPCI, cela amènera à une diminution du montant des travaux
- Avec augmentation de la participation des EPCI
 - o Seulement Val de Garonne Agglomération
 - o Seulement la Communauté de Commune du Réolais en Sud Gironde

L'augmentation de la participation des EPCI permettrait au SMATGM de garder le même montant de travaux engagés annuel depuis 2021.

Par conséquent, M. Couzigou propose de rencontrer l'ensemble des EPCI de façon indépendante afin de discuter de la mise à jour de la clé de répartition permettant de modifier leur participation financière.

Séance du 12/04/2023

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 25.

Les délibérations prises, ce jour, portent les numéros n° 05-2023/01 à 09-2023/05

Suivent les signatures

La Secrétaire de Séance,

Nadine LEJEUNE



Le Président,

Michel COUZIGOU

Séance du 12/04/2023

ANDRIEU Pascal	
AULANET Deny	
CAPDEVILA Jean-Jacques	
COUZIGOU Michel	
IANOTTO Guy	
GENDRE Jacques	
LE JEUNE Nadine	
MALANDIT-SALLAUD Christian	
MARCHI Jean-Louis	
MAURIN Denis	
MASCOTTO Jean-Louis	
MASCOTTO Jean-Michel	
MOINET Claude	
POIGNANT Jean-Michel	
REGINATO Jean-Pierre	
VIGO Emmanuel	